



L'US AVON ESCRIME
vous invite à son
2^e «TOURNOI d'ÉPÉE D'AVON»
CDE77 - Challenge de l'Avenir Épée 2016
Challenge Vétérans Dames et Hommes
dimanche 10 janvier 2016

Complexe sportif de la Vallée
2 rue Georges Clémenceau
77210 AVON

us.avon-escrime@orange.fr

RÈGLEMENT

Le Tournoi se déroule à l'épée électrique.

1. Horaires :

9h30 : catégories Pupilles - Pupilletes - Benjamins - Benjamines

11h00 : catégories Minimes Filles et Garçons

12h00 : catégories Vétérans Dames et Hommes

Les inscriptions seront closes **15 minutes plus tard.**

2. Formule :

1 tour de poule sans éliminés suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place ne sera pas tirée.

3. Catégories :

Pupilles-Pupilletes nés en 2005-2006

Benjamins- Benjamines nés en 2003-2004

Minimes Filles et Garçons nés en 2001-2002

Vétérans Dames et Hommes.

4. Armes :

Pupilles-Pupilletes : épée électrique lame 2 poignée droite

Benjamins- Benjamines : épée électrique lame 2 poignée droite

Minimes : épée électrique lame 5

Vétérans : épée électrique lame 5

5. Tenues :

Tenue 350 N, sous-cuirasse 350 N, 800 N pour les minimes et vétérans. Normes officielles FFE.

6. Inscriptions :

Au plus tard le **vendredi 8 janvier 2016 à 23h59**, en ligne sur le site de la FFE, rubrique compétition www.escrime-ffe.fr . Aucune inscription sur place.

7. Droits d'engagement :

Les droits d'engagement à régler sur place : **10€**

8. Arbitrage :

Les clubs doivent présenter 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés.

Les arbitres seront indemnisés selon les barèmes en vigueur sur le département et en fonction de leur diplôme (présentation de la carte d'arbitre, maximum arbitre régional).

9. Récompenses :

Aux 4 premiers de chaque catégorie.

10. Directoire technique :

Le directoire technique sera seul habilité à étudier les recours et à trancher les cas litigieux. Sa décision sera sans appel sur le lieu de la compétition.

11. Divers :

Un stand de restauration sera présent durant toute la compétition.

L'US AVON ESCRIME, organisateur du tournoi se réserve le droit d'apporter les aménagements nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

L'accès aux pistes est exclusivement réservé aux tireurs, arbitres, Maîtres d'Armes dans un but uniquement pédagogique et aux organisateurs.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E. L'engagement entraîne l'approbation du présent règlement.

Le « TOURNOI d'ÉPÉE d'AVON » est organisé avec la collaboration du Comité Départemental 77, du Service des Sports et des Services Techniques de la Ville d'AVON.

